

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain	A4
Multimodalité et solutions innovantes	359

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des transports,

VU la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités dite « LOM »,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 14 décembre 2020,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional du 16 octobre 2020,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Transports, mobilité, infrastructures

ENTENDU Olivier BIENCOURT, Brigitte NEVEUX, Viviane LOPEZ, Lucie ETONNO, Jean GOYCHMAN, Pascal GANNAT

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2021 d'une dotation de 600 000 € d'autorisations de programme, de 5 148 875 € d'autorisations d'engagement, de 5 000 € de crédits de paiement en investissement et de 1 749 375 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 359 « Multimodalité et solutions innovantes ».

APPROUVE

la carte des bassins de mobilités tels que définis dans la loi d'orientation des mobilités,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 1 750 000 € au titre de la prise en charge des opérations de marketing opérationnel à travers du conseil, un plan d'action annuel, leur mise en œuvre et la fabrication des supports de 2021 à 2025,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 1 000 000 € au titre de la prise en charge des opérations

d'information, de concertation et de communication qui seront conduites par la Région au cours des années 2021 à 2025,

ATTRIBUE

une subvention de fonctionnement de 18 675 € à l'Observatoire régional des transports et des mobilités au titre de 2020,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 18 675 €,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 450 000 € au titre de la prise en charge du financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage technique pour la préparation et le suivi de Destineo 5 au cours des années 2021 à 2025,

AFFECTE

une autorisation de programme de 600 000 € au titre de la prise en charge du financement du ou des prestataires qui réaliseront le service Destineo 5 au cours des années 2022 à 2027,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 1 800 000 € au titre de la prise en charge du financement du ou des prestataires qui réaliseront le service Destineo 5 au cours des années 2022 à 2027,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 10 000 € pour la participation régionale à la plateforme de covoiturage OUESTGO au titre de l'année 2021,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 87 832 € au titre de la prise en charge du financement à l'enquête ménages déplacements d'Angers Loire Métropole

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe La Région en Marche, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 18/12/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs